

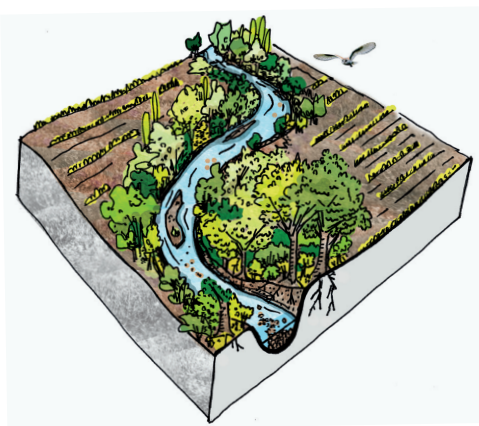
Pour une bonne gestion des ripisylves en milieu agricole : concilier biodiversité et agriculture

Qu'est-ce que la ripisylve ?

LA RIPISYLVE, DU LATIN "RIPA" RIVE ET "SYLVA" FORÊT, correspond à l'ensemble de la végétation (buissons, arbres et arbustes) naturellement présente sur les berges des cours d'eau. Elle est indispensable au bon fonctionnement du cours d'eau. Une grande partie des ripisylves du bassin versant de l'Arc sont dans un mauvais état, parce qu'absentes ou clairsemées. Le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc) œuvre depuis plusieurs années à leur préservation et à la promotion des multiples intérêts qu'elles apportent.



Rôles et importance d'une ripisylve équilibrée



LE CHIFFRE

56 %

DES AFFLUENTS DE L'ARC ONT UNE RIPISYLVE DÉGRADÉE

- Tronçon d'une ripisylve en bon état
- Trois strates observées
- Diversité d'essences locales propices à de nombreux habitats faunistiques

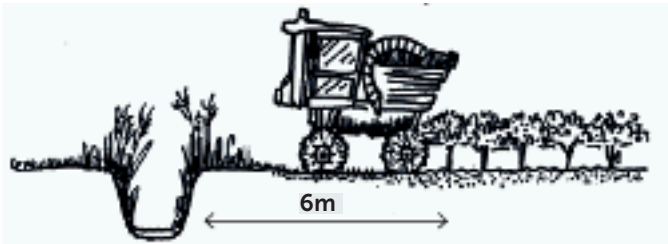


L'AGRICULTURE	L'ENVIRONNEMENT	LES ENJEUX HYDRAULIQUES
Abri pour les espèces auxiliaires des cultures et pollinisateurs	Filtration des fertilisants et pesticides	Freine les eaux de ruissellement et limite ainsi les crues
Protection des cultures contre le vent	Corridor biologique , permettant à de nombreuses espèces de se déplacer	Protège les berges de l'érosion par ancrage du système racinaire
Effet barrière à la dérive des pesticides	Offre abri et nourriture à la faune	Permet l'infiltration des eaux superficielles
Adaptation au changement climatique (microclimat)	Limite le réchauffement de l'eau en période estivale	
Production de bois (énergie, BRF, œuvre, etc.)	Amélioration de la qualité paysagère	
Stockage carbone valorisation potentielle)	Auto-épuration naturelle du cours d'eau	

LES PROBLÉMATIQUES

Les berges des cours d'eau présents sont entretenues de différentes manières en fonction de la présence d'une ripisylve avérée ou non. En absence de ripisylve, des bandes enherbées d'une largeur de 5 m sont implantées sur les cours d'eau soumis à la conditionnalité PAC. Celles-ci sont généralement broyées annuellement. Ces espaces servent souvent pour le passage des engins agricoles, et ce d'autant plus en cultures pérennes.

La largeur nécessaire au retournement des machines



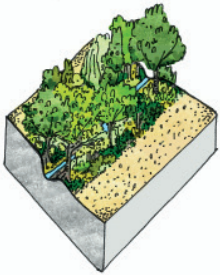
Mécanisation des vendanges avec nécessité de libérer 6 mètres en bout de rang pour permettre la rotation du véhicule, une largeur qui empiète sur l'ancienne ripisylve.

En bordure de parcelle agricole, la ripisylve, est souvent absente ou dégradée. L'entretien des petits cours d'eau en milieu agricole s'apparente trop souvent à de l'entretien de fossés, car des pratiques systématiques sont utilisées telles que le broyage total des berges. Ces pratiques causent ainsi de nombreux dysfonctionnements : érosion de berge, renforcement des dommages des crues, perte de biodiversité, dégradation de la qualité de l'eau... La restauration et le maintien d'une ripisylve de qualité, capable d'assurer ses principaux rôles et fonction, passent par un entretien différencié et raisonné.

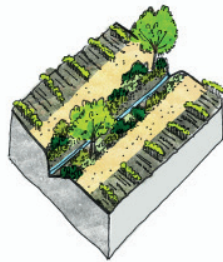
Aurélien Transon

Technicien du Syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc (SABA)

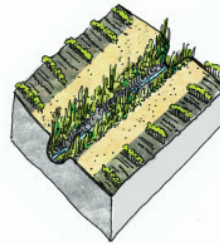
Schéma illustrant les effets successifs de l'entretien des parcelles en milieu viticole



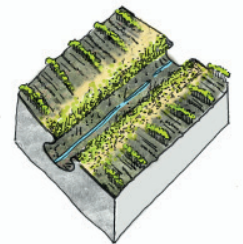
Ripisylve complète en 3 strates avant installation de la culture de la vigne.



Ripisylve altérée, son épaisseur est réduite, la plupart des arbres ont été supprimés pour conserver une largeur suffisante nécessaire au passage des machines à vendanger.

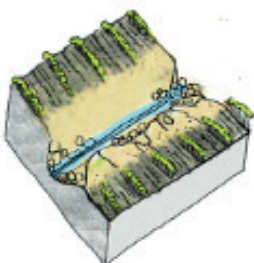


Ripisylve très altérée, pour des raisons pratiques, les arbres ont progressivement été supprimés pour faciliter le passage des véhicules en bout de rang (3 mètres minimum). La bande de 1,5 fois la largeur du cours est conservée. Le lit du cours d'eau est curé annuellement pour limiter l'écoulement des eaux, le profil se modifie progressivement et fragilise les berges.

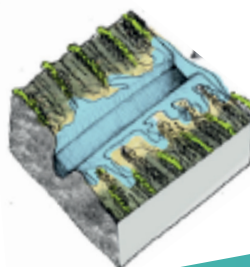


Ripisylve devenue inexistante. Le passage des véhicules est facilité, la totalité de la végétation a été défrichée et/ou brûlée, le profil du lit du cours d'eau est en forme de "poire" à force de multiples curages, les berges sont prêtes à s'effondrer.

Les effets contraignants de la suppression de la ripisylve



Érosion des berges, avec un effet de limonage en fonds de cours d'eau cumulé à un effondrement des abords et par conséquent des pieds de vigne.



Manque de perméabilité des sols, par l'absence de végétation qui a pour conséquence l'inondation des cultures de vigne.

Les berges de certains cours d'eau peuvent être relativement abruptes, ce qui limite leur maintien, même avec des racines d'arbres. L'érosion peut provoquer des affouillements en pied de berge qui les fragilisent et peut entraîner des chutes massives de berge (engins, arbres qui penchent...).



Afin d'optimiser la production, les vignes ont été plantées au plus près des cours d'eau. En tant que cultures pérennes, il n'est pas évident de trouver suffisamment de place pour laisser pousser des arbres. Beaucoup de viticulteurs pensent qu'ils viendront concurrencer la vigueur des vignes. Pour autant, la cave coopérative accompagne cette action en organisant avec les partenaires des réunions de

sensibilisation auprès des viticulteurs concernés. Le broyage annuel a ainsi été abandonné sur une largeur d'environ 1 mètre pour laisser pousser naturellement une ripisylve sur 1,3 km de cours d'eau. Cette action s'inscrit parmi d'autres portées par la cave qui visent à préserver la biodiversité.

Georges Guinieri

Président de la cave coopérative "les Vignerons du Mont Sainte-Victoire"

Comment préserver / planter des ripisylves ?

La présence d'une ripisylve représente une emprise sur l'espace cultivé perçue comme non négligeable par les agriculteurs. Ils ont également des craintes vis-à-vis de la concurrence des arbres sur les cultures (ombrage, racines, repousses...). Ces appréhensions sont légitimes, mais certaines essences peuvent être plus adaptées et des modalités de d'entretien peuvent être proposées pour limiter l'impact et apporter des bénéfices aux cultures.

En fonction des cas, du profil des berges, des espaces entre le cours d'eau et les cultures, une bande minimale d'1 m de large peut être préservée, afin de permettre la régénération naturelle et spontanée de la végétation. Sur cette bande, un débroussaillage sélectif peut être réalisé pour assurer une diversité de végétation.

Il est conseillé que la préservation des ripisylves soit menée avec les agriculteurs mitoyens d'un même cours d'eau. Un diagnostic terrain doit être réalisé afin d'identifier les contraintes autour du cours d'eau (faciès des berges, zones d'érosion, qualité de la ripisylve...) et les contraintes agricoles (espace disponible, concurrence avec les cultures, ressenti des agriculteurs...).

L'implantation d'une ripisylve doit être réalisée sur des berges en pente douce stabilisées. Il faudra veiller à choisir des espèces locales et adaptées au contexte pédoclimatique. Les espèces choisies devront aussi répondre aux objectifs et contraintes fixés par l'agriculteur.

.....

La renaturation d'une ripisylve qui a été partiellement ou entièrement détruite nécessite des coûts et temps de travail (plantation, entretien...) importants.

C'est notamment ce que nous a appris l'accompagnement du SABA sur deux secteurs de ripisylves dégradées à Puylobier. Les démarches partenariales avec quelques agriculteurs sont une des solutions pour améliorer l'état de ces ripisylves. Et, par retours d'expériences, espérer que ces démarches fassent bouler de neige.

Aurélien Transon



- Coûts de plantation : entre 5 et 10 €/ml planté + arrosage les 3 premières années



Entretien

Un entretien est nécessaire les premières années pour assurer une bonne implantation, remplacer les manquants, réaliser un débroussaillage sélectif pour limiter la concurrence herbacée...

Dans le temps, l'entretien d'une ripisylve peut être réduit au minimum pour permettre le bon écou-

lement de l'eau dans le cours d'eau : empêcher le développement de la végétation ligneuse dans ou trop près du cours d'eau et enlever les embâcles. L'entretien doit être réalisé en hiver, dans tous les cas, en dehors de la période printanière (croissance végétative, dérangement de la faune).

UN PARTENARIAT POUR LA RECONQUÊTE DES RIPISYLVES

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13) et le Syndicat d'aménagement du bassin de l'Arc (SABA) travaillent en partenariat pour promouvoir des actions favorables aux ripisylves, allant de leur maintien à des restaurations, en mettant en avant les effets bénéfiques sur l'environnement et les cultures. Une action avec la cave coopérative viticole a été menée en partenariat croisé avec le CAUE 13 et l'ARBE. L'objectif était de repérer sur le terrain l'état des ripisylves présentes et promouvoir des actions correctrices pour celles qui sont dégradées.



• Un tronçon de ripisylve à restaurer

AIDES ET ACTIONS TERRITORIALES EN COURS

Dans le cadre de la PAC, le PCAE permet par exemple de financer à hauteur de 20% la plantation de haies

PAC et paiements verts critère Surface d'intérêt écologique (SIE)

Aides au maintien d'habitats semi-naturels ou naturels de haute valeur écologique, situés dans les espaces agricoles

PAC et BCAET7 "maintien des particularités topographiques"

Aide au maintien d'habitats types haies, mares, bosquets... Limites : conditions très spécifiques peu adaptées aux ripisylves.

PAC et BCAA1 "maintien de la bande tampon le long des cours d'eau identifiés"

[http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/layout-set/print/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Modernisation-et-mises-aux-normes](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/layout-set/print/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Modernisation-et-mises-aux-normes)

PSE : Paiement pour services environnementaux

Dans le cadre du plan Biodiversité, ils sont destinés à des agriculteurs mettant en œuvre ou évoluant vers des pratiques favorables à l'environnement.

Grâce à un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le SABA porte un projet PSE (Paiements pour Services Environnementaux) en partenariat avec la CA13. Le PSE permettra de financer des actions ou mode de gestion qui améliorent l'état de l'environnement. Les exploitants intéressés doivent se porter candidats avant le 31 mars 2021.

Contact : Aurélien TRANSON
aurelien.transon@saba-arc.fr

 La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône porte le projet SAE² (Services Agroécologiques et Economiques) qui permet d'accompagner des agriculteurs dans la mise en place d'aménagements et pratiques favorables à la biodiversité (plantations de haies, enherbements fleuris, pose de nichoirs...).

Contact : Thibault JUVENAL
tjuvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr